

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

N° VILLE_2024DL068

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL : "CORBAS VILLE SURE POUR LES FEMMES"

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEQUENG), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Christiane PUTHOD

Vu la déclaration universelle des droits de l'homme,

Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul),

Vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW),

Vu la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail,

Vu l'objectif de développement durable n°5 des Nations unies « Égalité entre les femmes et les hommes »,

En France, 250 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint sur les 2 années 2022 et 2023 (soit un décès tous les trois jours), en Europe, 31% des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles, environ 50 femmes perdent la vie chaque semaine

du fait de violences fondées sur le genre ; alors que l'on estime que la violence est encore largement sous-déclarée.

La recrudescence de la violence ordinaire et le recul des droits des femmes à l'échelle internationale ont conduit l'Union Européenne et l'ONU à formaliser des résolutions et programmes visant à assurer la protection des femmes dans l'espace public et au sein de la sphère privée. Le territoire national, dont la ville de Corbas, n'échappe pas aux effets délétères des stéréotypes de genre et aux violences intrafamiliales.

La lutte contre la violence fondée sur le genre est donc un devoir **partagé** qui nécessite des efforts et des actions **conjointes** à tous les niveaux de responsabilité. Car l'élimination de la violence fondée sur le genre, y compris la violence masculine à l'égard des femmes et des filles, est, en démocratie, une condition préalable à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous propose que la commune de Corbas, s'inspirant d'initiatives telles que « Safe Place for women », s'appuyant sur ses compétences et moyens, bénéficiant de sa proximité citoyenne se mobilise par la formalisation d'un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la sécurité des femmes.

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur et un droit fondamental consacré par les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,

Considérant que la lutte contre les violences faites aux femmes implique de lutter contre les discriminations, d'assurer les moyens de l'émancipation pleine et entière des femmes, de mettre fin aux stéréotypes sexistes fondés sur le genre,

Considérant que sur son territoire et dans son périmètre d'intervention, la Ville de Corbas a la volonté de poursuivre son engagement et de renforcer et formaliser son plan de prévention et d'actions.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 7 octobre 2024,

VU le projet d'amendement n°1 du groupe Droite républicaine, centre et société civile pour Corbas

7 votes pour : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Michel COMOLI

6 abstentions : Souade KACI, Eric MAILLET, Nathalie PUVILLAND, Nathalie RENE, Claude COLIN, Marie THIOLAS

20 votes contre

VU le projet d'amendement n°2 du groupe Droite républicaine, centre et société civile pour Corbas

7 votes pour : Ghislaine ARCARO, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Michel COMOLI

26 votes contre

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **DECLARE** Corbas « lieu sûr pour les femmes », en anglais « SafePlace4Women », et de s'engager à mettre en œuvre des politiques publiques visant, à lutter contre toute forme de violence fondée sur le genre,
- **PRESERVE** en tant qu'employer l'égalité indemnitaire, professionnelle et organisationnelle des agents et des agents publics, et de prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- **PROPOSE** une communication visuelle non genrée et **RECHERCHE** la parité des consultations habitantes
- **PREND** systématiquement en compte la dimension du partage de l'espace public entre genres dans les projets d'aménagement urbain dès leur conception,
- **PROMEUT** des actions sanitaires et sociales en faveur des femmes,
- **ASSURE** une politique éducative égalitaire et lutter contre le harcèlement et la violence fondée sur le genre,
- **SENSIBILISE** toute personne en recherche d'emploi à la mixité des métiers ,
- **FORME** les services à la diversité des usagers et au recueil de la parole des femmes
- **VEILLE** à la sécurité des femmes dans l'espace public et numérique,
- **GARANTIT** la lutte partenariale contre les violences intra-familiales dans le cadre notamment du CLSPD par un accueil, une orientation et une mise à l'abri rapide des victimes,
- **ORGANISE** des temps forts de sensibilisation collective sur le territoire en impliquant notamment les partenaires associatifs et institutionnels,
- **ENRICHIT** et **EVALUE** annuellement ce plan d'actions.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20241017-VILLE_2024DL068-DE

au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,